

## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS - #slowbiketour

### Ce concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook

#### Article 1 : Organisation

La Sarl JF BELLOT immatriculée 422 935 353 00017 dont le siège social se situe à «L'hôtel-Restaurant Les Peupliers » à Baratier 05200, ci-après désigné sous le nom « L'organisateur », organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat.

Dans le cadre de la promotion de l'offre de séjour VTT SlowbikeTour, l'établissement, l'hôtel-restaurant Les Peupliers organise sur sa page Facebook un jeu concours nommé : #slowbiketour.

#### Article 2 : Participants

Ce concours gratuit et sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures. Sont exclues du concours les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents, vivant ou non, sous leur toit. « L'organisateur » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). « L'organisateur » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

#### Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre sur la page Facebook "Hôtel Restaurant Les Peupliers Baratier Hautes-Alpes"

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un profil personnel Facebook
2. Commenter la publication avec le **#slowbiketour** pour participer au tirage au sort et tenter de remporter un lot.

Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois.

Le jeu sera organisé du 03/06/2022 à 17h au 17/06/2022 à 17h.

Le tirage au sort sera effectué le 17/06/22 à 17h et les noms des gagnants seront communiqués le 21/06/2022 à 09h.

10 gagnants seront désignés le 21/06/2022 et un lot sera attribué à chacun. Les gagnants seront désignés par tirage au sort via un outil dédié et après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation. Les gagnants seront tirés au sort parmi les réponses publiées directement sous le post de façon aléatoire.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du concours par « L'organisateur » sans que celui-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle

#### Article 4 : Dotations

La dotation totale mise en jeu est : (567€ mis en jeu)

Lot n°1 : Echappée Belle 1 nuit, valable 1 an	(209€ TTC)
Lot n°2 : Escale d'un soir duo et une demi bouteille de Champagne, valable 1 an	(113€ TTC)
Lot n°3 : Une demi-journée de location VTT électrique Moustache Trail 6	(100€ TTC)
Lot n°4 : 1 Bon cadeau pour un dîner secret valable pour 2 personnes le 08/07/22	(90€ TTC)
Lot n°5 : 1 Magnum IGP Hautes-Alpes Agriculture Biologique Vignoble HA	(25€ TTC)
Lot n°6 : 2 pots de miel de 250 g de la miellerie Guasco	(15€ TTC)
Lot n°7 : 1 ¼ de tomme de brebis fromagerie Marquisat	(8€ TTC)
Lot n°8 : 1 ¼ de tomme de brebis fromagerie Marquisat	(8€ TTC)
Lot n°9 : Tee-shirt Slow Bike Tour	(7€ TTC)
Lot n°10 : Tee-shirt Slow Bike Tour	(7€ TTC)

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les gagnants devront contacter l'hôtel avant leur venue afin de s'assurer de la disponibilité aux dates souhaitées. Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Les lots sont à venir récupérer sur place. En cas d'envoi postal, les frais d'expédition sont à la charge du gagnant. Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

#### **Article 5 : Annonce du gagnant**

Le gagnant sera contacté par écrit en public sur la publication de participation du jeu. Après avoir été contacté, il devra indiquer par la messagerie privée de la page Facebook des Peupliers 05 ([www.facebook.com/lespeupliers05](http://www.facebook.com/lespeupliers05)), sous 8 jours, un e-mail valide afin d'être contacté directement par l'organisation. Si un participant ne se manifeste pas dans les 8 jours suivants, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Sous réserve de s'être manifesté, le gagnant a 1 mois pour récupérer son lot. Si le gagnant ne vient pas récupérer son lot dans le délai imparti, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

#### **Article 6 : Dépôt du règlement**

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement. Le règlement est disponible à titre gratuit sur notre site Internet [www.hotel-les-peupliers.com](http://www.hotel-les-peupliers.com).

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à [www.hotel-les-peupliers.com](http://www.hotel-les-peupliers.com) pour la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeux et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

#### **Article 7 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

#### **Article 8 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : [info@hotel-les-peupliers.com](mailto:info@hotel-les-peupliers.com) au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.